

Varex Imaging Corporation

Code de Conduite

Varex se consacre au développement de technologies innovantes d'imagerie par rayons X pour des applications médicales, industrielles et de sécurité, destinées à des missions de détection, de diagnostic et de protection. En remplissant cette mission, et en fournissant un travail de qualité, nous voulons faire du monde un endroit plus sain et plus sûr. Varex accorde une importance prioritaire aux pratiques commerciales éthiques. Nous nous efforçons d'agir de bonne manière, et de manière juste. Pour cela, nous devons agir ensemble, de manière éthique, responsable et respectueuse, en nous conformant aux lois applicables partout où nous sommes présents.

Notre engagement en matière d'éthique concerne aussi bien les instances dirigeantes de la société que nos employés, nos partenaires commerciaux et nos différents interlocuteurs. Varex prend les problématiques éthiques très au sérieux et nos actions sont régies par les valeurs d'entreprise EPIC. Nous avons élaboré ce code de conduite afin de vous guider au quotidien dans votre activité professionnelle, dans le cas où vous auriez des interrogations. Les directives du présent code de conduite peuvent indiquer que certains comportements sont acceptables et d'autres non, ou peuvent prévoir des garanties permettant d'éviter la survenance d'une faute ou d'un comportement répréhensible. Si vous avez des questions, nous vous encourageons à vous renseigner et à demander des conseils supplémentaires. Le non-respect de ces consignes peut entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au licenciement. Au final, notre succès dépend non seulement du respect des règles du présent code de conduite et de nos politiques d'entreprise, mais également de l'honnêteté, de l'équité, de l'intégrité, du bon sens commun et de la discrétion de chacun d'entre nous.

La conformité au présent code est due par tous les employés de Varex. La réputation de grande intégrité de notre entreprise revêt une très grande importance. Nous sommes convaincus que notre engagement en matière d'éthique n'est pas simplement une mesure "défensive". C'est davantage un engagement que nous prenons ensemble, qui nous procure un avantage concurrentiel et nous permettra de nous développer et de réussir en tant qu'entreprise. Au surplus, c'est la bonne chose à faire!

Sunny Sanyal
Président Directeur
Général

Shubham "Sam"
Maheshwari
Directeur financier

Kim Honeysett
Directeur Juridique

Karen Aranki
Directeur des
ressources humaines

Mark Jonaitis
SVP et DG, tubes
aux rayons X

Andrew Hartmann
SVP et DG, Détecteurs

Marcus Kirchhoff
Vice-président, I.T.

Wouter Vlaanderen
Vice-président,
Connexions et contrôle

Victor Garcia
Vice-président, Conformité
Réglementaire et
Assurance Qualité

Ventes et marketing -
Médical

Jesse Merkley
Vice-président et Directeur
Général, Industrie

Table des matières

INTRODUCTION – AGIR DE LA BONNE MANIERE	1
Qui doit suivre le Code de conduite ?	
Connaitre et adopter la bonne attitude	
Le bon comportement à adopter	
Comment demander conseil et faire part de ses préoccupations	
Infraction et absence de représailles	
MARCHÉ.....	4
Lois applicables et potentiels conflits	
Sécurité et qualité du produit	
Relations avec les professionnels de la santé	
Prestation d'affaires	
Corruption et autres pots-de-vin	
Commerce équitable et conformité avec les lois de la concurrence	
Respect des règles de commerce	
Travail avec des tiers	
Prévention du blanchiment d'argent	
COLLABORATEURS VAREX.....	7
Lieu de travail et respect mutuel	
Droits de l'homme	
Harcèlement et intimidation	
Équité dans l'emploi	
Santé et sécurité	
Confidentialité des données des employés et des clients	
COLLECTIVITE ET ENVIRONNEMENT	9
Contributions politiques	
Durabilité environnementale	
Communiquer au nom de l'Entreprise	
Réseaux sociaux	
BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	10
Conflit d'intérêts	
Informations confidentielles	
Délit d'initié et révélation d'informations sensibles	
Propriété intellectuelle	
Divulgence de secrets commerciaux	
Protection et utilisation appropriée des actifs de la société; Opportunités d'entreprise	
Tenue de registres et de rapports publics	
Utilisation des réseaux et des systèmes de communication internes à l'entreprise	
AMENDEMENTS, MODIFICATIONS ET RENONCIATIONS	13

Remarque: Les références à la "Société"; ou à "Varex" désignent Varex Imaging Corporation et ses filiales et entités contrôlées dans le monde entier. Les références au "conseil"; désignent le conseil d'administration de Varex.

Si vous avez des questions sur l'un des aspects de ce code de conduite, veuillez contacter le service juridique de Varex.

INTRODUCTION - AGIR DE LA BONNE MANIERE

Qui doit suivre le Code de conduite ?

Connaître et adopter la bonne attitude

Le bon comportement à adopter

Comment demander conseil faire part de ses des préoccupations

Infractions et absence de représailles

Qui doit suivre le Code de conduite ?

Ce code de conduite régit nos décisions et actions commerciales partout où nous sommes. Il relève de notre responsabilité commune de veiller à ce que Varex agisse de la bonne manière, et notamment de la responsabilité :

- Des membres du conseil d'administration, des dirigeants et de tous les autres employés de Varex.
- Des filiales et sociétés contrôlées par Varex (entités dans lesquelles Varex détient plus de 51,5 % des droits de vote ou détient le droit de contrôler l'entité).

Chacun de ces groupes a la responsabilité de se conformer au code de conduite, aux politiques Varex et à la loi, et de suivre la formation appropriée, le cas échéant.

Connaître et adopter la bonne attitude

Ce code de conduite a pour objectif de résoudre les problèmes juridiques et éthiques que vous risquez de rencontrer le plus fréquemment ; cependant, il est impossible de consigner chacun de ces cas dans un seul document. Pour décider si une action est éthique et conforme au présent code de conduite, posez-vous les questions suivantes:

- Mon action est-elle conforme à nos valeurs fondamentales EPIC?
- Est-ce que j'ai l'impression de faire ce qui est juste?
- Est-ce que cela correspond à la façon dont je voudrais être traité?
- Que reflèterait ma décision si elle était publiée dans un journal ?
- Est-ce légal?

Si vous avez des questions ou avez des doutes sur la conduite à adopter, n'hésitez pas à contacter votre représentant Ressources humaines («RH») local, votre service juridique, ou un responsable conformité. N'oubliez pas que les représailles contre toute personne qui fait part de ses préoccupations de bonne foi ou signale de bonne foi des violations à la loi, aux réglementations, au code de conduite ou à des règles de l'entreprise sont interdites.

Veuillez également noter que la Société dispose de politiques qui couvrent un certain nombre de sujets inclus dans ce Code de conduite. Assurez-vous de vous référer aux politiques de l'entreprise et de vous y conformer.

Le bon comportement à adopter

Chacun d'entre nous doit comprendre et respecter les obligations édictées par ce code de conduite et être proactif en matière de conformité.

- Passez régulièrement en revue vos connaissances et votre compréhension des normes éthiques et légales de Varex telles qu'énoncées dans le présent code de conduite et dans les politiques

de l'entreprise. Si vous résidez en dehors des États-Unis, prenez le temps de comprendre les différences spécifiques à votre pays qui pourraient vous être utiles, car elles pourraient dépasser les directives et exigences énoncées dans le présent code de conduite. Consultez l'intranet de Varex ou contactez votre service des ressources humaines, votre service juridique ou votre représentant local pour plus d'informations.

- Assistez à des séances de formation sur l'obligation de conformité et suivez la formation en ligne en temps utile.
- Respectez les normes éthiques du Code de conduite, et suivez les politiques, les procédures et les pratiques qui les soutiennent, dans votre conduite quotidienne des affaires.
- Soyez attentif à toute action illégale ou contraire au code de conduite ou aux autres politiques et procédures de la société.
- Signalez rapidement les violations potentielles (voir "Comment demander conseil et faire part de ses préoccupations" ci-dessous). Ne tentez pas d'enquêter vous-même.
- Contribuez à un environnement de travail propice à maintenir les normes juridiques et éthiques les plus élevées dans les activités quotidiennes de l'Entreprise.
- Ne priorisez jamais des objectifs à court-terme par rapport à l'engagement de Varex en matière de respect des règles et d'éthique.

Si vous êtes un dirigeant ou un cadre supérieur, en plus des attentes des employés, vous devez:

- Donner l'exemple au travers de mots et d'actions. Encouragez une conduite éthique en menant personnellement les efforts de conformité aux règles applicables.
- Instaurez une culture d'entreprise dans laquelle les employés comprennent leurs responsabilités en matière d'éthique et font part de leurs préoccupations de bonne foi, sans crainte de représailles.
- Servez de premier point de contact lorsque les membres de votre équipe ont des questions ou des préoccupations, et conseillez-les de manière précise. Si vous ne connaissez pas la réponse ou si vous avez des doutes, informez le membre de l'équipe que vous reviendrez vers lui, puis transmettez la question ou le problème au service approprié.
- Facilitez la présence des employés à la formation sur la conformité.
- Si vous êtes témoin de comportements inappropriés ou si vous recevez un signalement à ce sujet, signalez tout comportement non éthique et tout comportement illégal à votre représentant RH local, au service juridique, ou à votre responsable conformité. Coopérez pleinement aux enquêtes menées par la société et encouragez vos employés à faire de même.
- Prenez en considération les efforts de conformité au présent code de vos employés lorsque vous les évaluez et les récompensez.
- Veillez à ce que les employés comprennent que les résultats de l'entreprise ne sont jamais plus importants qu'une attitude éthique.

Comment demander conseil et faire part de ses préoccupations

Nous encourageons tous nos différents interlocuteurs à poser sans tarder des questions ou à faire part de leurs préoccupations concernant d'éventuelles violations des lois, du code de conduite, des normes commerciales éthiques, des normes de comptabilité et d'audit, ou des politiques de la société. Le fait d'enquêter sur tous les rapports de non-conformité ou de comportements contraires à l'éthique, y compris les rapports qui se révèlent incorrects, aide Varex à maintenir l'intégrité du programme de conformité éthique. En outre, si vous avez des

questions sur vos responsabilités découlant du présent code de conduite, des politiques de la société ou des exigences des lois ou réglementations applicables, veuillez-vous renseigner auprès de votre représentant RH local, du service juridique, ou du responsable conformité.

Varex dispose d'une plateforme de signalement accessible en ligne ou par téléphone, gérée par un fournisseur indépendant et accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Vous pouvez utiliser ce service, le cas échéant, pour poser des questions ou émettre des signalements. Des informations détaillées sur l'accès à la hotline sont disponibles sur les sites Web internes et externes de Varex et sont affichés sur les différents sites de Varex. La manière dont les signalements peuvent être réalisés varie d'un pays à l'autre. Vous pouvez appeler la Hotline pour obtenir des instructions à ce sujet.

Même si dans la plupart des pays vous pouvez signaler des incidents de manière anonyme, le fait de pouvoir communiquer avec un rapporteur nous permet de mener une enquête plus approfondie. Par conséquent, vous êtes encouragés à accepter de nouvelles communications et correspondances de la part de Varex (par le biais de la hotline pour préserver l'anonymat) lorsque vous signalez un incident. Les rapports seront traités avec équité et objectivité et seront conservés de manière confidentielle dans la mesure du possible (il faut prendre en compte que la Société doit enquêter de manière approfondie sur les informations rapportées et doit respecter les obligations découlant des lois, réglementations ou procédures judiciaires applicables).

IMPORTANT: Dans certains pays, la hotline vous permet uniquement de signaler des problèmes de comptabilité ou d'audit, en raison de la législation locale. Si vous souhaitez signaler des incidents survenus sur le lieu de travail, contactez votre représentant RH local, le service juridique, ou le responsable conformité.

Infractions et absence de représailles

Les violations au présent code de conduite seront traitées avec sérieux et peuvent constituer un motif de sanction disciplinaire, allant de l'avertissement au licenciement, conformément au droit applicable. Les violations à la conformité peuvent entraîner, entre autres, des amendes et / ou des peines d'emprisonnement pour les particuliers, ainsi que des amendes, des pénalités, des dommages causés à des tiers et la perte de réputation de la Société.

Varex interdit toutes représailles contre une personne qui signalerait, de bonne foi, les violations à la loi, aux règlements, au Code de conduite, ou aux politiques de l'Entreprise. Les représailles, comprenant toute tentative de nuire ou de diffamer un autre employé, ou d'émettre des signalements de mauvaise foi, peuvent être à l'origine de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, conformément à la législation applicable.

MARCHE

Lois applicables et potentiels conflits

Sécurité et qualité du produit

Relations avec les professionnels de la santé

Prestation d'affaires

Corruption et autres pots-de-vin

Commerce équitable et conformité avec les lois de la concurrence

Respect des règles de commerce

Relations fournisseur et travail avec les tierces parties

Prévention du blanchiment d'argent

Lois applicables et potentiels conflits

Les employés de Varex sont présents dans le monde entier et sont citoyens de nombreux pays. En conséquence, nos activités sont soumises aux lois de nombreux pays, provinces, États, municipalités et organisations. Le non-respect des lois applicables risque d'engager notre responsabilité civile et même pénale, et peut porter atteinte à nos biens et à notre réputation.

Parfois, il peut exister un conflit entre les lois de différents pays ou entre une loi applicable et le présent code de conduite. Lorsque vous rencontrez un tel conflit, il est particulièrement important de consulter le service juridique de Varex pour savoir comment résoudre la situation et éviter de créer un risque potentiel pour la Société et nos employés.

Votre unité commerciale ou votre service peut émettre ses propres politiques, procédures et directives. Vous devez suivre ces politiques, procédures et directives en plus de celles présentes dans le Code de conduite. S'il existe un conflit entre ces politiques, procédures et directives de l'entreprise, et le code de conduite ou les exigences légales, vous devez appliquer la norme la plus stricte. Si vous constatez un tel conflit, veuillez le signaler auprès du service juridique de Varex.

Sécurité et qualité du produit

La sécurité est primordiale pour tous les produits et services fournis par Varex. Il est de la responsabilité de Varex de fabriquer et de commercialiser ses produits de manière à ce qu'ils répondent aux exigences légales et réglementaires qui gouvernent la conception, la fabrication et l'approvisionnement de produits qui font une différence positive sur les marchés qu'ils desservent. Dans ce but, nous proposons des formations régulières en matière de qualité et de respect des exigences réglementaires, et nous attendons des employés qu'ils respectent les politiques et procédures concernant les plaintes et les incidents de sécurité. Si vous avez des questions, veuillez contacter le service de réglementation et d'assurance qualité de Varex.

Relations avec les professionnels de la santé

Un professionnel de la santé est une personne physique ou morale impliquée dans la fourniture de services de soins de santé aux patients ; et qui influence, achète, loue, recommande, utilise, organise l'achat ou la location, ou prescrit les produits et services d'une entreprise. Les médecins, les infirmières et le personnel hospitalier sont des exemples de professionnels de la santé.

Le développement de relations honnêtes et constructives avec les professionnels de la santé est essentiel afin de comprendre les besoins du milieu de la santé. Ces relations sont soumises à des réglementations strictes (qui varient d'un pays à l'autre) et que tous les employés et agents de Varex doivent connaître et respecter.

Varex et ses employés doivent être particulièrement diligents dans l'assurance du respect des lois en vigueur lorsqu'ils s'engagent ou interagissent avec des professionnels de santé. Les interactions avec les professionnels de santé doivent viser à les inciter à fournir des services de bonne foi à des tarifs approuvés qui reflètent une juste valeur marchande, à les informer sur les produits Varex, à fournir des informations scientifiques et éducatives et à soutenir la recherche et l'éducation médicales. Toutes les interactions avec les professionnels de santé doivent suivre les procédures Varex, et tous paiements ou autres contreparties fournis aux professionnels de santé doivent être analysés en vue d'un éventuel rapport de transparence. Dans certains pays et états américains, Varex est tenue de déclarer tous les paiements et transferts de valeur (p. ex., cadeaux, repas) fournis aux professionnels de santé, et peut même se voir interdire de fournir de tels articles, même s'ils sont de faible valeur. Si vous prévoyez ou avez l'intention d'interagir avec un professionnel de santé, veuillez contacter le service juridique à l'adresse legal@vareximaging.com avant une telle démarche pour obtenir des conseils plus détaillés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter nos politiques d'entreprise concernant la collaboration avec les professionnels de santé.

Prestation d'affaires

Offrir ou accepter des cadeaux de courtoisie (cadeaux, pourboires, dons, repas et autres formes de divertissements) peut être autorisé ou non, selon la personne qui offre ou accepte le cadeau, l'endroit où l'offre a été faite et la raison pour laquelle l'offre a été faite. Les cadeaux de courtoisie commerciale offerts aux fonctionnaires ou aux professionnels de la santé doivent être considérés avec attention, car ils peuvent être contraires aux lois anti-corruption ou aux normes de la pratique de l'industrie. Toutes les offres et les acceptations de cadeaux de courtoisie professionnelle doivent être faites conformément aux lois en vigueur et ne pas être malhonnêtes ou inappropriées. Vous ne pouvez pas fournir ou accepter un cadeau de courtoisie commerciale s'il peut être interprété comme une tentative d'influencer un fonctionnaire ou un autre professionnel du commerce dans votre intérêt personnel, dans l'intérêt de la Société, ou de l'une de ses filiales. Veuillez consulter nos politiques de conformité éthique d'entreprise pour plus d'informations et contacter le service juridique de Varex pour déterminer si offrir ou accepter une courtoisie commerciale particulière est acceptable.

Corruption et autres pots-de-vin

La corruption est définie comme le fait d'offrir, de donner ou de recevoir quelque chose de valeur dans le but d'influencer indûment le point de vue ou le comportement d'une personne. Dans le monde des affaires, la corruption peut être utilisée pour influencer indûment un jugement ou des actions, influencer une décision, gagner (ou fidéliser) des clients ou obtenir un avantage injuste. Les pots-de-vin et autres paiements frauduleux sont interdits par la loi dans le monde entier. Varex est pleinement attaché aux principes et aux pratiques des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin.

Les pots-de-vin peuvent prendre la forme d'argent liquide, de cadeaux, de divertissements, de contributions, de certains rabais ou de certaines remises, ou de tout autre chose de valeur. Un pot-de-vin est illégal, qu'il soit transmis de manière directe ou par un intermédiaire. Dans certains pays, le versement d'un petit pot-de-vin, parfois appelé «paiement de facilitation» ou «paiement engraisseur», fait partie de la culture locale. Les employés de Varex, ainsi que toutes les parties agissant en son nom, ne sont en aucun cas autorisés à donner ou à offrir de tels paiements ni à adopter un comportement qui pourrait être perçu comme une offre de pot-de-vin. Pour plus d'informations, veuillez consulter nos politiques de conformité éthique d'entreprise.

Commerce équitable et conformité avec les lois de la concurrence

Le commerce équitable implique qu'aucun avantage injuste ne soit accordé par le biais de la manipulation, de la dissimulation, de la déformation de faits importants, de l'abus d'informations confidentielles ou privilégiées ou de pratiques similaires. C'est uniquement sur les mérites de nos produits et services que nous concurrençons nos adversaires, de manière investie et équitable. Nos actions et relations, y compris celles avec nos clients, fournisseurs, concurrents et employés, doivent être fondées sur des pratiques équitables, une concurrence loyale en matière de qualité, de prix et de services, ainsi que sur le respect des lois et réglementations applicables.

Nos activités commerciales sont soumises aux lois sur la concurrence (également appelées lois «antitrust») partout où nous exerçons nos activités. Ces lois visent à assurer une concurrence juste et honnête. En règle générale, ces lois interdisent les arrangements entre concurrents, les tentatives abusives de monopole des marchés et la fixation ou le contrôle des prix, ainsi que d'autres pratiques commerciales déloyales. Ces lois s'appliquent à de nombreux aspects de nos activités, notamment les ventes, le marketing, les achats, la passation de marchés, les fusions et acquisitions, et sont très complexes. Vous devez veiller à comprendre leur impact sur vos activités quotidiennes, de telle sorte que vous devez demander conseil si nécessaire.

Respect des règles de commerce

La croissance et le succès des activités mondiales de Varex dépendent de notre capacité continue à effectuer des échanges transfrontaliers avec facilité. De nombreux pays réglementent les transactions commerciales internationales, telles que les importations, les exportations et les transactions financières internationales, pour diverses raisons, notamment la sécurité nationale et la politique étrangère. Varex s'engage à respecter les lois et la réglementation applicable à l'exportation et à l'importation dans les pays où la société exerce ses activités. Lorsque vous effectuez des opérations transfrontalières, veuillez vous conformer aux lois en vigueur, ainsi qu'à la politique et aux procédures de conformité commerciale de Varex.

Des sanctions internationales restreignent ou interdisent les activités de Varex dans ou avec certains pays, entreprises et personnes, ainsi que certaines finalités des produits Varex, destinées à soutenir la prolifération nucléaire, la technologie des missiles et les armes chimiques et biologiques. Étant donné que ces lois sont complexes et changent fréquemment, les employés doivent toujours contacter le service de la conformité commerciale afin d'obtenir des conseils sur toute proposition d'activité commerciale associée à des pays, entreprises ou personnes présentant de telles restrictions, ou prohibant certaines finalité que pourraient avoir les produits Varex.

Relations fournisseur et travail avec les tierces parties

Dans de nombreux cas, Varex engage des particuliers ou des sociétés qui fournissent des produits et des services pour le compte de Varex. Les actions et activités de ces tiers peuvent être attribuées à Varex. Varex exerce une vérification préalable sur ces tiers et leur demande de suivre une formation appropriée avant de les fidéliser.

Prévention du blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler la provenance de fonds afin de ne pas révéler la source de ces fonds, la destination de ces fonds, ou pour détourner l'attention des finances publiques afin de ne pas payer d'impôts.

Varex s'est engagé à respecter les lois de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que les lois anti-terroristes du monde entier. Nous ne traiterons qu'avec des clients réputés participer à des activités commerciales légitimes et utilisant des fonds provenant de sources légales. Les employés doivent éviter toute transaction montée de manière à dissimuler un comportement illégal, ou la corruption entourant le produit ou les biens en cause dans la transaction. Le fait de ne pas détecter les transactions et les relations clients qui exposent Varex à ces risques peut sérieusement nuire à notre intégrité et à notre réputation.

COLLABORATEURS VAREX

Lieu de travail et respect mutuel

Droits de l'homme

Harcèlement et intimidation

Travail équitable

Santé et sécurité

Confidentialité des données des employés et des clients

Lieu de travail et respect mutuel

Chez Varex, nous considérons nos collaborateurs comme notre plus grande force. Lorsque les collaborateurs sont valorisés et considérés comme des membres de l'équipe, ils sont motivés à l'idée de contribuer à l'environnement de travail de manière constructive et efficace, dans l'intérêt de tous. Chacun d'entre nous a son rôle à jouer dans la création et la pérennité de cet environnement. Tout comportement de harcèlement, discrimination, d'intimidation, toute brimade ou représailles doit être exclu chez Varex. La discrimination fondée sur des catégories d'employés supérieurs ou inférieurs ne sera pas tolérée.

Varex est fière d'être une entreprise mondiale dont les employés, partenaires commerciaux et autres parties prenantes illustrent la diversité. Nous encourageons l'appréciation et le respect des antécédents, des expériences, des pensées et des talents uniques de nos employés et partenaires commerciaux. Comprendre, respecter et valoriser l'inclusion, la diversité et l'équité est au cœur de nos valeurs fondamentales EPIC. Nous souhaitons que tout un chacun soit traité dans le respect de ses différentes valeurs, croyances et cultures. Nous apprécions les commentaires des personnes qui peuvent avoir une perspective différente et encourageons un environnement de confiance et d'ouverture.

Droits de l'homme

En outre, nous nous engageons à faire preuve de civisme, ce qui inclut la protection et la promotion des droits de l'homme internationalement reconnus. Veuillez vous référer à notre

politique en matière de droits de l'homme pour plus d'informations sur nos politiques et pratiques à cet égard.

Harcèlement et intimidation

Varex ne tolère aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de menace, qu'elle soit verbale, non verbale ou physique. Les employés de Varex doivent à tout moment se conformer à la politique de Varex, aux lois en vigueur, faire preuve de bon sens et faire preuve de respect envers autrui. Il est important de se rappeler que le harcèlement sexuel ou moral est engendré par chacune de nos actions mais également par la façon dont celles-ci sont perçues par les autres, quelles que soient nos intentions. Si vous estimez que quelqu'un vous harcèle, vous intimide ou vous freine dans votre aptitude à accomplir votre travail, vous avez le droit de demander à la personne de mettre à terme à ce comportement et lui dire - de manière claire et professionnelle - que son comportement est inapproprié. Vous pouvez également signaler un tel comportement ou faire part de vos préoccupations à votre représentant RH local, au service juridique, ou à un responsable conformité, ou consulter la plateforme de signalement en ligne afin de vérifier les alternatives de signalement qui s'offrent à vous. Dès lors que vous agissez de bonne foi dans le cadre d'un signalement de harcèlement ou d'une intimidation, les représailles à votre encontre sont prohibées.

Équité dans l'emploi

Varex est fermement résolu à fournir à ses collaborateurs actuels et futurs des chances égales en termes de perspective de carrière. La société fonde ses décisions relatives à la carrière de ses employés sur leurs qualifications et le mérite, notamment leurs compétences, leur travail et leur potentiel en termes de leadership. Nous respectons et appliquons la législation locale et nationale en vigueur dans chaque pays où nos employés sont amenés à travailler. Dans la mesure du possible, Varex propose des aménagements de travail aux personnes handicapées.

Santé et sécurité

Varex s'engage à respecter les lois sur la santé et la sécurité des travailleurs et à prévenir tout accident dans la mesure du possible. Vous êtes responsable de la mise en place et du maintien d'un environnement de travail sûr qui minimise les accidents du travail et protège la santé et la sécurité des collaborateurs, des partenaires commerciaux et des tiers à la société. Par mesure de sécurité, Varex ne tolère pas la consommation de drogues ou d'alcool sur le lieu de travail. Vous devez respecter les exigences légales, réglementaires et les règles de la société prohibant l'utilisation de substances illicites.

Confidentialité des données des employés et des clients

Varex s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de protection des données appartenant à nos collaborateurs et à nos clients. Le respect de la vie privée des employés et la confidentialité des dossiers de l'entreprise et des informations personnelles des employés sont essentiels. L'accès aux informations personnelles des collaborateurs est réservé aux personnes disposant d'une autorisation pour des raisons légitimes, légales, relatives au fonctionnement de l'entreprise, et toute information de ce type ne peut être utilisée que par une personne bénéficiant d'une telle autorisation. Les employés qui ont accès aux données personnelles des collaborateurs Varex ou qui travaillent avec ces données ont la

responsabilité d'utiliser ces informations de manière appropriée et de prendre toutes les précautions utiles afin de préserver leur confidentialité. Les collaborateurs ont accès à leurs propres données personnelles conformément aux lois locales.

Varex se conforme aux lois applicables en matière de traitement des données des employés et des clients conformément aux politiques de confidentialité de Varex.

COLLECTIVITE ET ENVIRONNEMENT

Contributions politiques

Durabilité environnementale

Communiquer au nom de l'Entreprise

Médias sociaux

Contributions politiques

Varex doit adhérer à des lois strictes qui diffèrent dans chaque pays qui régissent les activités politiques des entreprises, le lobbying et les contributions des entreprises. Pour cette raison, nous avons donné l'autorisation à un nombre restreint de personnes pour participer, avec des responsables politiques, aux discussions sur la législation ou la politique gouvernementale. Par conséquent, lorsque vous participez personnellement au processus politique en dehors des activités de la société, vous ne pouvez le faire qu'en utilisant vos propres moyens, ressources, et votre temps personnel. Seul un nombre limité de collaborateurs bénéficiant d'une autorisation peuvent contacter un représentant gouvernemental au nom de Varex à des fins politiques.

Durabilité environnementale

Nous nous efforçons d'intégrer la durabilité dans nos opérations et attendons de nos employés qu'ils gèrent nos opérations d'une manière respectueuse de l'environnement et conforme à nos valeurs. Veuillez vous référer à notre politique environnementale pour plus d'informations sur nos politiques et pratiques à cet égard.

Communiquer au nom de l'Entreprise

En tant que société cotée en bourse basée aux États-Unis, Varex doit fournir des informations claires et précises aux médias, aux analystes financiers, aux investisseurs et au public. Cela nous permet de maintenir l'intégrité de nos relations avec nos partenaires commerciaux et autres investisseurs, ce qui renforce la réputation de notre entreprise.

Seules les personnes officiellement désignées par Varex sont autorisées à communiquer ou à participer à des interviews, événements ou conférences de presse au nom de la société. Si un investisseur ou un journaliste vous contacte, veuillez l'adresser au service compétent pour la gestion de relations investisseurs ou à notre équipe de marketing, selon le cas. En cas de doute, contactez le service compétent pour la gestion de relations investisseurs ou le service juridique.

Réseaux sociaux

Varex reconnaît l'importance de la communication avec les partenaires commerciaux et les consommateurs par le biais de divers réseaux sociaux. Toutefois, si la plateforme n'est pas utilisée de manière responsable, elle engendrera des problèmes de confidentialité de ternira

la réputation de la société et de ses employés. Nous vous encourageons à utiliser les réseaux sociaux de manière responsable.

Lorsque vous publiez sur les réseaux sociaux des éléments à finalité commerciale, essayez de créer une plus-value pour nos investisseurs et nos clients. Ne publiez que des informations précises et déjà divulguées par la société, ne publiez jamais d'informations confidentielles, et évitez de faire des déclarations relatives à nos produits, sauf s'ils ont été approuvés par la direction. Veuillez ne pas parler au nom de la société.

Si vous publiez sur votre compte personnel de médias sociaux, veuillez garder à l'esprit que vos communications en ligne peuvent avoir un impact direct sur le lieu de travail, même lorsqu'elles se produisent en dehors des heures de travail. N'oubliez pas que vos communications en ligne peuvent être référencées pour toujours et peuvent affecter à la fois votre réputation et celle de l'entreprise.

BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Conflit d'intérêts

Informations confidentielles

Délit d'initié et révélation d'informations sensibles

Propriété intellectuelle

Divulgaration de secrets commerciaux

Protection et utilisation appropriée des actifs de la société; Opportunités d'entreprise

Tenue de documents et rapports publics

Utilisation des réseaux et des systèmes de communication internes à l'entreprise

Conflit d'intérêts

Chacun d'entre nous a le devoir de travailler dans le meilleur intérêt de Varex et de faire preuve de discernement pour éviter de se trouver dans des situations qui présentent un conflit réel ou potentiel avec les intérêts de Varex. Pour les membres du conseil d'administration ou les employés de Varex, cela peut passer par une récusation des discussions lorsque le fait d'y prendre part pourrait être perçu comme créant un tel conflit.

Un conflit d'intérêts survient lorsque des intérêts privés (ou les intérêts d'un membre de la famille) interfèrent, voire semblent interférer, avec les intérêts de Varex. Un conflit d'intérêts peut découler de la présence de mesures ou d'intérêts susceptibles de compromettre l'objectivité et l'efficacité du travail que l'on fait pour Varex. Les conflits d'intérêts peuvent également découler de l'obtention d'avantages personnels indus grâce à votre poste chez Varex.

Même si nous ne pouvons pas tous les citer dans le présent code de conduite, voici quelques exemples de situations pouvant présenter un conflit d'intérêts : l'utilisation des biens de la société à des fins personnelles ; le fait d'avoir un intérêt financier dans un contrat dont Varex est partie ; avoir un intérêt financier ou commercial auprès d'un client, fournisseur ou concurrent de Varex ; avoir une relation avec un employé ou un décideur potentiel chez un client, un fournisseur ou un concurrent de Varex, ou d'autres actes qui compromettent l'exercice de vos fonctions pour Varex. L'apparence même de conflit d'intérêts doit être évitée. Les prêts consentis par Varex aux employés ou aux membres de leur famille ou les garanties par Varex de leurs obligations, sont particulièrement risqués, et susceptibles de présenter des avantages personnels indus pour les bénéficiaires de ces prêts ou garanties,

en fonction des faits et des circonstances. Les prêts consentis par Varex à un membre ou à un dirigeant du conseil d'administration de Varex ou les garanties par Varex des obligations de tout membre du conseil d'administration ou dirigeant de Varex sont expressément interdits.

Si vous suspectez une situation de conflit d'intérêts potentielle ou réelle, veuillez en reporter dans les plus brefs délais à votre supérieur hiérarchique ou votre représentant local RH, votre représentant du service juridique ou votre responsable conformité.

Toute transaction impliquant des employés de Varex pouvant présenter un conflit d'intérêts doit être approuvée à l'avance par le responsable hiérarchique de l'employé et le directeur général des services juridiques de la société, ou son adjoint.

Toute transaction impliquant des membres du conseil d'administration et des dirigeants de Varex susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts doit être référée au directeur général des services juridiques de la société. Après examen, ce dernier approuvera ou, le cas échéant, transmettra l'affaire au Comité des candidatures et de la gouvernance d'entreprise pour examen et approbation.

Toutes les transactions entre apparentés, qu'elles soient ou non considérées comme un conflit d'intérêts, doivent être approuvées conformément à notre Politique sur les transactions entre apparentés.

Informations confidentielles

Les informations confidentielles sur Varex, y compris les secrets commerciaux et les informations commerciales, financières, techniques, de propriété intellectuelle et relatives au personnel, qu'elles soient écrites, orales ou électroniques, constituent la propriété exclusive de Varex. La divulgation intentionnelle ou par inadvertance d'informations confidentielles pourrait gravement nuire aux résultats financiers et à la position concurrentielle de Varex, ainsi qu'à nos droits de propriété intellectuelle, ou à nos secrets commerciaux. Les informations confidentielles doivent toujours porter la mention « Informations confidentielles et propriété de Varex Imaging Corporation ». Chacun de nous est responsable de la lutte contre la divulgation ou l'utilisation non autorisée d'informations confidentielles appartenant à Varex. Les informations confidentielles appartenant à Varex ne doivent pas être utilisées à votre avantage ou au profit d'un concurrent ou d'un tiers non autorisé. Prenez conscience que lorsque vous consultez des informations confidentielles en public ou en lieu public, des personnes tierces risquent d'y avoir accès.

En outre, vous pouvez avoir accès à des informations confidentielles de tiers, y compris d'anciens employeurs ou partenaires commerciaux de Varex tels que des agents, des consultants, des clients, des fournisseurs, des distributeurs, des représentants commerciaux, des entrepreneurs indépendants et des coentreprises ou des partenaires stratégiques. Ces informations peuvent avoir été obtenues par le biais d'un accord de confidentialité ou d'autre manière. Vous avez le devoir de protéger ces informations et de ne pas les utiliser ou les divulguer de manière inappropriée.

Délit d'initié et révélation d'informations sensibles

Utiliser des informations matérielles non publiées par la société ("internes") à votre propre avantage financier ou autre, ou partager ces informations avec d'autres personnes, peut constituer une violation au droit civil et pénal. L'information privilégiée correspond à une information relative à une entreprise inconnue du public investisseur. L'information privilégiée est "substantielle" si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle compromette l'ensemble des informations disponibles sur une société, ou influe sur le prix de ses actions. Les exemples courants incluent les projections ou les changements d'estimations de bénéfices futurs, une fusion, un projet d'acquisition ou de vente d'actifs importants, des offres ou rachats d'actions, et une expansion ou une réduction significative des activités.

Si vous êtes au courant d'informations privilégiées sur une société, il vous est interdit de négocier directement ou indirectement des actions de cette société (on parle de "délit d'initié") et vous devez vous abstenir de divulguer les informations à des tiers ou de recommander à quiconque de les échanger (délit connu sous le nom de "pourboires en actions"). Les informations peuvent concerner Varex ou d'autres sociétés pour lesquelles des informations ont été récoltées grâce aux relations de cette société avec Varex. La répression des délits d'initiés et des pourboires en actions s'applique également aux membres de votre famille et aux autres personnes vivant dans le même foyer, ainsi qu'aux comptes contrôlés par, ou soumis à l'influence de ces personnes.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle, ainsi que les secrets commerciaux, sont l'un des atouts les plus précieux de Varex. Nous devons tous œuvrer à la protection de nos brevets, marques de commerce, droits d'auteur, secrets commerciaux et autres informations confidentielles. Il est également essentiel que nous respections les droits de propriété intellectuelle des autres sociétés. Nous devons toujours nous conformer à la propriété intellectuelle et aux secrets commerciaux de nos partenaires commerciaux et respecter les termes de tout accord relatif à nos relations commerciales.

Protection et utilisation appropriée des actifs de la société; Opportunités d'entreprise

Chacun de nous est tenu de protéger les biens appartenant à la société, tant matériels qu'immatériels, contre la perte, le vol, l'utilisation abusive et la divulgation inappropriée, et garantir une utilisation efficace de ces biens. Une mauvaise utilisation des biens de la société a un impact direct sur la rentabilité de Varex. Les biens de la société doivent être utilisés uniquement à des fins commerciales légitimes, bien que l'utilisation personnelle accidentelle de certains éléments puisse être acceptée, conformément à la politique de la société et à la décision de votre hiérarchie.

Il est interdit à tout employé de saisir (ou d'orienter vers un tiers) une opportunité commerciale découverte grâce à l'utilisation de biens, d'informations ou de fonctions dans la société, à moins que la société ne l'ait déjà offerte et refusée. Plus généralement, il est interdit à quiconque d'utiliser les biens, les informations ou ses fonctions dans l'entreprise pour obtenir un avantage personnel afin de concurrencer l'entreprise. Nous avons le devoir de défendre les intérêts légitimes de la société lorsque l'occasion se présente.

Tenue de registres et de rapports publics

Varex prend des décisions commerciales qui reposent sur des informations issues de tous les niveaux de l'Entreprise. Des informations incomplètes ou imprécises peuvent entraîner des conséquences légales et financières graves.

Varex est légalement obligé par de nombreuses agences gouvernementales, y compris la US Securities and Exchange Commission, la US Food and Drug Administration et la Commission Européenne, de produire auprès des autorités compétentes des rapports et des déclarations fiscales complètes, exactes et compréhensibles, des livres et des registres qui reflètent avec précision les activités de Varex de manière raisonnablement détaillée. Nous pouvons parfois être amenés à fournir des informations pour aider Varex à satisfaire à ses obligations de déclaration et de tenue des registres. La société s'attend à ce que l'on endosse tous cette responsabilité et que l'on enregistre et communique les informations en temps utile, de manière exhaustive, précise, juste et honnête. Aucun employé ne peut inscrire ou faire en sorte que soient inscrits dans les livres ou les registres de la société des informations qui induisent intentionnellement en erreur, donnent une fausse représentation, omettent ou dissimulent la véritable nature de toute transaction ou de tout résultat. En outre, les transactions, évaluations et prévisions de Varex doivent être enregistrées et communiquées selon les besoins afin de préserver la responsabilité des biens de l'entreprise et permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus.

Utilisation des réseaux et des systèmes de communication internes à l'entreprise

Varex fournit des outils de communication tels qu'un courrier électronique, des ordinateurs, des fichiers de données, des téléphones, une messagerie vocale, des photocopies, des marques de commerce et logos à des fins professionnelles afin d'améliorer l'efficacité et l'effectivité du travail et de la communication de nos employés. Les employés sont tenus d'utiliser ces outils de manière professionnelle, éthique et légale, et de faire preuve de bon sens et de discrétion, ainsi que le prévoit la politique de l'Entreprise.

Vous ne devez exercer aucune activité personnelle importante dans les locaux de la société durant vos horaires de travail ou à l'aide des outils de communication de la société. Dans certains pays, les données et les communications peuvent être considérées comme la propriété de Varex et Varex peut accéder à ces données si cela est requis par la loi ou nécessaire pour des raisons commerciales. Les sites Varex situés en dehors des États-Unis peuvent appliquer des règles plus restrictives ou même interdire l'utilisation des réseaux de la société à des fins personnelles. Ces sites auront leurs propres règles concernant l'inspection et la surveillance des courriels et autres communications électroniques, basées sur la législation locale, et les employés doivent se renseigner sur ces les politiques locales le cas échéant.

AMENDEMENTS, MODIFICATIONS ET DEROGATIONS

Le présent code de conduite peut amené à être régulièrement modifié par le conseil d'administration de la Société ou l'un de ses comités, sous réserve de la divulgation et d'autres dispositions de la loi intitulée Securities Exchange Act of 1934, telle que modifiée, et de ses règles ("34 Act"), et les règles applicables du NASDAQ Stock Market (les "Règles NASDAQ"). Toute modification ou dérogation aux dispositions du code de conduite pour les membres de la haute direction ou des membres du conseil ne peut être faite que par le

conseil ou un comité du conseil et doit être divulguée aux actionnaires dans les meilleurs délais, comme le requiert l'Acte 34 et Règles NASDAQ.